

Formule 116 (Règle 64(2))

C.S. n° _____

COUR SUPRÊME DU YUKON

SUCCESSION DE _____

LETTRES D'ADMINISTRATION

DEVANT M. LE JUGE/
M^{ME} LA JUGE

)
)

Le

20

LA COUR délivre les lettres d'administration de l'ensemble de la succession de
[*nom du défunt*] _____, décédé le [*date du décès*]
_____, à [*nom de l'administrateur*] _____,
sans cautionnement.

Fait par la cour

Greffier de la cour

J'approuve l'ordonnance telle quelle.

Administrateur